



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Yvelines

Question écrite n° 8739

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, , sur les conséquences de la fermeture de la quatrième classe de l'école maternelle Manet, a Trappes (78), qui a entraîné une augmentation des effectifs dans les autres classes et la non-scolarisation d'enfants de moins de trois ans. Plusieurs centaines de parents d'élèves ont récemment pétitionné pour exiger la réouverture de cette classe nécessaire à la préscolarisation des enfants de cette commune. Ayant prêté attention à ses propos réaffirmant son intime conviction de l'utilité pédagogique de la préscolarisation en école maternelle, il se joint aux parents d'élèves de ce secteur pour lui demander les dispositions qu'il entend prendre pour que cette classe puisse être réouverte dans les délais les meilleurs.

Texte de la réponse

Reponse. - La fermeture de la quatrième classe de l'école maternelle Manet, a Trappes, intervenue à la rentrée 1988, a été justifiée par des effectifs qui se situaient à 90 élèves ; après fermeture, la moyenne s'établit à 30 enfants par classe. S'agissant des enfants de moins de trois ans, certains n'ont effectivement pas été scolarisés dans les premiers jours qui ont suivi la rentrée ; ils sont accueillis en cours d'année en fonction des places disponibles. Il convient de noter que sur l'ensemble des écoles maternelles de Trappes, 165 enfants de deux ans ont été accueillis à la rentrée 1988 (à titre de comparaison, 134 en 1987 et 77 en 1986). Dans le même temps, la moyenne s'est améliorée dans cette commune, passant de 27,27 en 1985 à 27,01 en 1988. Enfin, les enfants de trois ans sont scolarisés en totalité. En tout état de cause, les mesures qui affectent les écoles relèvent de la responsabilité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation qui, au terme d'une large concertation avec les instances consultatives, apprécient les aménagements nécessaires en fonction des priorités retenues et des moyens disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8739

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 419